

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne

Séance du 8 décembre 2011

Objet : Barèmes pour les contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers - Projet d'arrêté préfectoral régional

Exposé :

Murielle-Anne LEFORT, chargée de mission Natura 2000 au Service Patrimoine Naturel de la DREAL Bretagne présente le dossier.

Le projet d'arrêté préfectoral représente une simplification des démarches administratives liées aux contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers. Il permettra en effet le financement d'opérations réalisées en régie ou à titre personnel, alors qu'actuellement le paiement de ces actions est conditionné à la production de devis et factures.

Cette modification doit être réservée aux actions techniquement simples et peu coûteuses, sachant qu'il n'y a pas d'obligation, le demandeur conservant le choix du mode de financement qui lui convient.

Avis du CSRPN :

Le CSRPN a été saisi de ce projet lors de sa réunion du 8 décembre 2011.

Il souligne le réel progrès que les modifications proposées représentent et donne un avis favorable à l'unanimité au projet d'arrêté préfectoral présenté.

Rennes, le 17 janvier 2012

Le Président du CSRPN,

Patrick LE MAO

